

DEPARTEMENT SON REUNION DE DEPARTEMENT

Date : 12 novembre 2015

Présents :

Alain Besse – Pascal Chédeville – Yannick Chevalier – Christian Hugonnet – Walid Lini – Pascal Loria – Jean-Paul Loublier – Michel Monier – Yves-Marie Omnes – Benoit Ouvrard – Jean-Luc Péart – Christophe Rajon – Dominique Schmit – Chris Tirtaine – Jean-Lionel Etcheverry

Recommandation technique CST RT 038 – Niveaux sonores des 1ères parties

Le processus de validation du projet de recommandation est en cours. Une écoute a eu lieu en juillet 2015, à l'UGC La Défense. Une écoute comparative a été faite, entre des mixages « traditionnels » et des mixages des mêmes programmes refaits en fonction des critères du projet de RT. Il en est ressorti que la proposition de RT est applicable, mais qu'il est souhaitable d'affiner les propositions. Notamment, la dynamique des bandes annonces semble encore un peu trop réduite.

Une version rectificative de la RT a été rédigée. Des mixages sont en cours. Des premières écoutes, il ressort que les différences sont assez minimes. Il semble que la reco en l'état soit satisfaisante, mais que, comme pour la reco CST RT 017 en télévision, il faut laisser le temps aux mixeurs de s'approprier cette méthodologie pour en tirer le meilleur parti.

Des tests en interne vont être réalisés, puis une dernière écoute sera proposée en janvier, pour validation finale.

Il restera ensuite à planifier la mise en application, en fonction des durées des campagnes publicitaires en cours. Nous visons toujours le 1^{er} juillet 2016.

Niveau sonore des longs métrages

La gestion des niveaux sonores des films de long métrage est un sujet de plus en plus brûlant. La CST s'y intéresse depuis longtemps. Elle n'est aujourd'hui plus la seule. L'AES, l'EBU, la SMPTE, pour parler des organismes techniques, mais aussi des pouvoirs institutionnels se penchent sur le sujet.

Il est important qu'une recommandation issue de la profession soit rapidement proposée officiellement, afin que la profession puisse continuer à maîtriser le sujet, et qu'elle ne se voit pas imposer une solution administrative qui briderait la liberté de création.

Ce point de la liberté de création artistique est fondamental et ne peut être remis en cause. Il ne peut être limité que par des raisons de protection de la santé publique.

Le département Son de la CST propose donc la méthodologie suivante :

- Une méthodologie d'évaluation de l'énergie sonore d'un film est définie. Cette méthodologie sera basée sur les méthodes de mesure du loudness telles que définie dans la reco EBU R128 (loudness). Elle sera complétée d'une évaluation de la fatigue auditive. Ce critère prendra en compte les durées d'exposition aux forts niveaux et les durées de repos associées ou non à ces périodes de haut niveau. Une fenêtre de quelques minutes, avec des seuils de déclenchement, analysera ces critères.
- De l'ensemble des paramètres techniques sera issue une « notation » des films. Les terminologies sont encore à définir, mais cette « note » donnera une évaluation sur l'énergie sonore globale et la fatigue auditive induite.
- Cette « note » sera une information assumée par la production du film, et transmise à l'exploitant. Celui-ci pourra alors gérer de façon claire et efficace le niveau en salle. Soit il assumera et respectera l'œuvre, en informant le public que le film proposé est diffusé, en référence aux demandes de la production, à un niveau sonore conséquent faisant partie de la création artistique. Soit il choisira, en connaissance de cause, de réduire le niveau sonore de diffusion, en informant également le public.

Plusieurs écueils dans l'utilisation de cette « note » seront à prévenir : que les films forts ne soient pas systématiquement associés à une image négative de ces films, qu'aucune contrainte ne soit imposée par les productions sur l'exploitation, que l'information soit transmise de façon claire et positive vers les spectateurs, etc.

Lorsque la méthodologie d'évaluation sera définie, il sera nécessaire de la faire valider par un panel de spectateur. Cette enquête sera menée en aveugle en sortie des séances, par un questionnement simple aux spectateurs sur leur ressenti sonore lors de la séance qu'ils quittent. Leurs avis seront confrontés à la note établie par les mesures. Les ajustements sur la méthodologie de mesure seront affinés jusqu'à obtenir une concordance cohérente entre la note et le ressenti des spectateurs.

Mires test et film de contrôle

Dans le cadre des contrôles de salle (CNC ou demandes spécifiques d'exploitants), la CST a besoin de disposer de mires de test permettant l'identification des canaux, l'évaluation des niveaux sonores par canal, l'évaluation du spectre sonore et la synchronisation son/image.

Une mire test est en cours de fabrication, notamment à partir du bruit rose récemment référencé par la SMPTE.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde pour dire qu'une validation de chaîne sonore ne peut se satisfaire de simples mesures acoustiques ou électro-acoustiques. Elle doit être complétée d'une écoute subjective de bandes sonores référencées, regroupant tous les types de sons habituels dans les bandes sonores cinématographiques : voix d'homme, de femme, percussions, nappes de violons, musique, explosion, effets sonores, etc.

Un appel est fait pour disposer de séquences courtes libres de droit pour la constitution de cette bande sonore, qui ne devrait pas excéder 10 minutes au total.

Il est à noter que la SMPTE travaille (la CST y est associée) actuellement sur une « Recommended Practice » qui définit très précisément les méthodologies de mesure, de réglage et de contrôle des chaînes sonores des salles de cinéma, en méthodes RTA et FFT.

Intelligibilité des dialogues dans les films

A la fin du dernier Festival de Cannes, un article de Charlie Hebdo évoquait la difficulté de compréhension des dialogues dans certains films, dont des films français.

La CST se doit de réagir à cette observation journalistique qui n'est malheureusement pas sans fondement.

Yves-Marie Omnès présente certaines difficultés rencontrées au tournage. Il précise le piège que représente, lors de la prise de son, l'utilisation excessive de microphones HF utilisés en proximité. Par le passé, on utilisait une ou deux perches, et au maximum deux ou trois micros, et, globalement, les captations permettaient une prise de son qualitative et intelligible.

L'apparition des micros HF a notamment induit, au-delà d'une perte d'effet de salle en fonction des plans, une modification du comportement des metteurs en scènes et surtout des comédiens. Ceux-ci parlent de moins en moins fort, de peur de « surjouer ». Certains acteurs se plaignent de ne plus entendre leurs partenaires. Du coup, on place les micros de plus en plus près, donc les comédiens parlent encore moins fort, donc on augmente les gains, et l'on récupère de nombreux sons parasites (vêtements, déglutition, etc.).

Le comportement entre les acteurs purement « cinéma » et les acteurs venant du théâtre est très différent, dans l'expression. Les acteurs « cinéma » savent de moins en moins timbrer leur voix. Et cela devient également valable chez certains acteurs anglo-saxons.

Bien sûr, les spécificités tonales de la langue française ne facilitent pas les choses, mais ne sont pas la raison principale du problème.

La post-synchro, qui pourrait être une solution de réparation, est souvent refusée, même si elle est au contrat : le metteur en scène ne veut pas, le comédien refuse ou ne sait pas faire

Un autre aspect, identique au problème du combo sur le plateau pour l'image, est que le réalisateur écoute au casque pendant la prise, ou juste après, ce qui modifie sa perception de la réalité sonore.

Sans négliger les autres aspects de la chaîne sonore qui peuvent influencer sur la qualité de l'intelligibilité, le département Son insiste donc sur le besoin de faire prendre conscience aux équipes de tournage de l'importance d'une bonne prise de son au tournage, d'une meilleure formation des acteurs à l'expression orale et à l'utilité de la post synchro.

Le Département propose donc qu'une table ronde soit organisée, réunissant les réalisateurs, les producteurs, les écoles d'acteur. Un courrier sera préparé et envoyé aux différentes instances représentatives pour la mise en place de cette opération de sensibilisation.

En anecdote, le tournage de House of Cards avait commencé avec des micros HF. Très rapidement, ils ont été supprimés, et remplacés par des perches sur fond vert (tout est quasiment tourné sur fond vert), et l'intelligibilité est redevenue cohérente.

La prochaine réunion du département SON est fixée au jeudi 21 janvier 2016 à 20h00.